

**MAIRIE de VELANNE**  
38620 Velanne

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 SEPTEMBRE 2015**

**N° 06-09-15**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	14
Date de la convocation		Date d'affichage
11 sept. 2015		11 sept. 2015

OBJET DE LA DELIBERATION
<b>Tarifs de location de la salle des fêtes</b>

L'an deux mille quinze et le vendredi 18 septembre le Conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire.

**Présents :** Denis MOLLIERE, Jean. MOLINA, François BEIGER, Bernard de MONTFALCON, Emmanuelle PAILLAT Caroline ARNAUD-GODDET, Nathalie GIVOIS, Martine PIVIER, Jocelyn THENOT, Georges GUERREIRO, Alain MARTINETTO et Damien GOURGAUD.

**Absents :** Graziella RICARD (pouvoir à Georges GUERREIRO), Salvator DI VINCENZO (pouvoir à Denis MOLLIERE) et Xavier FAVRE.

**Secrétaire de séance :** Bernard de MONTFALCON

Le Maire rappelle les montants de location de la salle des fêtes communale qui ont déjà été discutés lors de réunions précédentes et qui prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

	Journée	Week-end	Caution
Résidents velannois et descendants directs	300 €	350 €	800 €
Non résidents velannois	380 €	410 €	800 €
Manifestations associations velannoises	1 <sup>ère</sup> manifestation gratuite puis 75 € par manifestation lucrative.		
Utilisation hebdomadaire associations velannoises	De 1 h à 2 h d'utilisation de la salle : 120 € par an De 2 h à 4 h d'utilisation de la salle : 240 € par an		

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer ces tarifs de location à l'exception du sou des écoles et de manifestations ponctuelles intercommunales du type réunions de SIVU ou assemblées générales pour lesquels la gratuité est accordée. Il charge le Maire de faire appliquer ces tarifs et l'autorise à signer tout document s'y rapportant.

Le Maire,  
Denis MOLLIERE



Acte certifié exécutoire par

✓ Dépôt en Sous-préfecture le :

7 4 2 Locations et locations ventes

✓ Affichage le :